Vol. XXXV The Library Governm. Offices **Saint-Boniface, Manitoba, 18 Juillet 1906.** **No. 36**

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..........12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA
JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

L'Hopital a l'Exposition

Comme par les années dernières, les Dames Patronesses de l'Hôpital tiendront restaurant sur les terrains de l'Exposition. Ces Dames serviront des rafraîchissements et des diners au bénéfice de leur œuvre.

Nous ne saurions trop appuyer sur l'importance qu'il y a pour nous tous d'encourager le pavillon de l'Hôpital.

Quel est celui qui n'est pas exposé à la maladie, à l'infirmité, à l'accident ? Et quand ces malheurs se produisent, Dieu sait si nous ne sommes pas lents à nous diriger vers l'Hôpital. Quand, donc, on nous tend la main pour cette maison, sachons donner.

Outre ce qui peut nous arriver à nous-mêmes, nous devons encore songer à la solidarité qui nous unit les uns aux autres. La charité est de précepte. Cette fois-ci, pourtant, le précepte est d'observance plutôt facile. C'est chose agréable en effet que donner aux dames patronnesses de l'Hôpital, qui savent toujours apporter de la grâce et du charme à leur œuvre. Ces dames ont pour elles tout le travail ; leur dévouement et leur générosité ne veulent d'autre récompense que le bien-être des malades. Le public doit reconnaître et seconder de tels efforts.

La Paroisse du Sacre-Coeur

La paroisse du Sacré-Cœur, ayant en tête son distingué curé, le R. P. Portelance, O. M. I., le R. P. Laganière O. M. I., et le R. P. Emard, O. M. I., a fait un grand et beau pèlerinage à la Madone de St-Norbert, dimanche.

Un bon nombre de personnes de St-Boniface ont aussi pris part à ce pèlerinage.

La paroisse du Sacré-Cœur est bien jeune, cependant elle est pleine de vigueur et de zèle ; tous les catholiques de la province suivent ses progrès avec beaucoup d'intérêt.

Des Bombes en Russie

ST PETERSBOURG. —La plus terrible panique règne dans le Palais Impérial de Peterhoff. On a découvert dans les jardins mêmes du palais, plusieurs bombes de dynamite. La vie de la famille impériale est de plus en plus menacée.

Il est évident que les terribles engins de mort ont été placés par des terroristes ayant des intelligences dans le palais Les soupcons s'etendent des officiers aux gardes et jusqu'au plus infime des serviteurs Le général Trépoff redouble de vigilance, mais un mystère épouvantable règne sur la façon dont ces terribles machines ont pu pénétrer jusque dans le palais. La garde du czar sera encore augmentée si la chose est possible.

LA PEINE DE MORT

ST PETERSBOURG —A la Douma, l'un des plus fermes défenseurs de la peine de mort a été le Pope Balkeviek, élu par le clergé catholique. A l'appui de sa thèse, il a cité la loi de Moise et le procès de Jésus devant Pilate.

LE PROCES DE RODJESTVENSDY

CRONSTADT.—L'amiral Rodjestvensky, commandant l'armada russe à la bataille de Tsoushima a été acquitté par la cour martiale. Quatre officiers du "Bédovy" contre-torpilleur sur lequel se sont réfugiés l'amiral et ses officiers et qui se rendit aux Japonais, ont été condamnés à mort. Le conseil de guerre a recommandé les condamnés à la clémence de l'empereur.

Entre chères madames :

—Voyez-vous, mon rêve, ce serait que la duchesse m'appelât par mon petit nom.

—C'est bien simple: entrez chez elle comme femme de chambre !

BANQUET

A l'occasion de la Fête Nationale Française un banquet réunissait samedi soir à l'Hôtel Saint-George les membres de la "Gauloise" et leurs invités. Pour la circonstance l'aimable hôtesse Mme H. D. Norman s'était surpassée. Le menu était des plus délicats. Autour de la table fleurie, la plus grande gaité, la plus sincère camaraderie n'ont cessé de régner. Au dessert le sympathique président M de la Giclais prenait la parole puis la donnait à MM. Royal. Collin, Bleau, Vendôme. La France a été l'initiatrice du Canada. Canadiens-Français et Français des vieux pays sont tous les fils de la même grande famille. Qu'ils s'unissent, sans arrière-pensée groupés par la même langue dans un même but : la prospérité de la jeune France.

On a levé son verre à la France, au Canada, aux Dames.

A minuit on se quittait regrettant que ces quelques heures se soient écoulées si vite ; mais se donnant rendez-vous plus nombreux encore pour l'année prochaine.

S'étaient fait excuser: Mgr Dugas, Son Honneur le Maire de Saint-Boniface, M Dumoulin, Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg, le Docteur Dubuc, etc. etc.

Communiqué

COUPEZ-MOI LA TETE !

PARIS.—"Je veux être guillotiné. Vous m'avez condamné à mort ; exécutez-moi ; je ne veux pas de votre pardon. C'est inutile de me faire signer un recours en grâce. Il y a longtemps que les badauds de Paris n'ont pas assisté à une exécution ; il me plaît de leur offrir ce spectacle."

Telles sont les étranges paroles par lesquelles le nommé Pierre Adam, condamné à mort pour meurtre, accueille depuis trois semaines, les suggestions du directeur de la prison et de ses avocats, lorsqu'ils lui conseillent de signer son recours en grâce. Les délais expirent et il faut trancher...la question Cette persistance que Pierre Adam met à vouloir perdre sa tête, menace de la faire perdre également aux autorités criminelles de Paris pour lesquelles le coup de tête du condamné à mort réfractaire à la clémence de M. Fallières, est un véritable casse-tête. En effet, d'après le dispositif du code criminel, l'exécution doit avoir lieu en public. Depuis que "La Veuve" ne peut plus fonctionner sur la fameuse place de la Roquette, aucun quartier de Paris ne veut accorder une place à Monsieur de Paris pour ses sinistres représentations. La guillotine est tristement reléguée dans un hangar attendant que le bourreau obtienne pour elle une petite place dans le grand Paris. Jusqu'ici on avait tourné la difficulté en persuadant aux condamnés à mort de signer un recours en grâce qui était toujours accordé. Mais voici qu'un récalcitrant, une forte tête, pour faire enrager les autorités, tient à se faire décapiter et créer une situation des plus originales. Où exécuter Pierre Adam ? Tous les quartiers de Paris sont unanimes à se refuser à l'érection de la guillotine. L'exécution ne pourrait-elle avoir lieu en ballon ? En tout cas la résistance du meurtrier va peut-être amener le gouvernement à abolir la peine de mort. Cette solution est peut-être bien l'idée de derrière la tête du meurtrier Adam. S'il était gracié, c'est lui qui en ferait...une tête !

P. S. Ceci est tiré d'un journal français. On voit avec quelle bonne humeur et quel esprit pétillant nos cousins de France savent toujours saisir le côté comique d'une situation !

REVANCHE

Poindinterro entra dans un magasin pour y acheter un lacet de soulier, le sien s'étant cassé subitement.

Comme on lui demandait six sous pour l'objet en question, il se risqua à trouver cela cher. Le patron, un personnage peu accomodant, lui répondit d'un ton bourru :

—C'est six sous, monsieur, si vous n'en voulez pas, laissez-le.

Poindinterro paya.

Le lendemain, le marchand recevait une lettre non affranchie. Croyant à une commande, il l'accepta, paya trente centimes et il la décacheta. Elle contenait simplement un feuillet blanc, portant ces mots ;

"C'est six sous, monsieur, si vous n'en voulez pas, laissez le."

Le Manitoba.
Mercredi 18 Juillet 1906

L'EXPOSITION

Notre exposition provinciale s'ouvrira le 22 du courant pour durer jusqu'au 28.

Le bureau des Directeurs a travaillé plus que jamais peut-être à faire un grand succès de cette exposition.

Tous les départements seront soignés. Les arts, l'agriculture, l'industrie, le commerce auront leur place. Ceux qui voient dans l'Exposition un grand pique-nique où l'on s'amuse en auront aussi pour leur argent. Tout un programme de grandes courses, de jeux acrobatiques, de représentations diverses réunira chaque jour des milliers de personnes sur l'Estrade.

L'Exposition est notre meilleur agent de colonisation, a dit un jour avec justesse un orateur de l'Ouest. C'est à cette date que nos voisins des Etats-Unis nous visitent en plus grand nombre. Ces entreprenants Américains sont d'abord venu à Winnipeg en voyage de congé; puis, ils s'y sont revenus bientôt en voyage d'affaires. Beaucoup d'autres ont fait comme eux. Aujourd'hui Manitoba progresse par bonds prodigieux.

Nous saiuons donc avec plaisir le retour de la grande Exposition annuelle.

Les Ecoles

Après tout ce que l'on a dit sur les écoles dans notre pays, il est intéressant de constater l'opinion d'un évêque protestant, appartenant à l'Eglise anglicane. Ce prélat, qui n'est autre que l'évêque Hamilton, d'Ottawa, disait donc dans le récent synode anglican, tenu dans la capitale fédérale :

"J'accepte, dit l'évêque Hamilton, la paternité de l'article qui a paru dans le "Canadian Churchman," appelant l'attention sur le fait que l'on enseigne l'impiété aujourd'hui dans les "High Schools" et les "Collegiate Institutes" de cette province, ainsi que dans celles du Manitoba.

"Au mois de septembre, 1904, un nouveau livre d'école intitulé "High School Geography," a pris place parmi les livres d'enseignement de ces institutions, sous le faux prétexte d'enseigner la science véritable, laquelle expose des théories diamétralement opposées aux Saintes Ecritures et à la doctrine chrétienne. Bien qu'il ne soit pas question, dans le programme d'enseignement des institutions visées ici, d'éducation religieuse d'aucune sorte, le public chrétien a droit de s'attendre à ce qu'on n'enseigne aucune doctrine contraire aux dogmes du christianisme. Sans discuter la théorie de l'évolution (car ce n'est qu'une théorie), sans se demander sur quel fondement elle repose, bien qu'elle paraisse s'harmoniser avec les lois fondamentales du progrès humain, nous comprenons toutes ces tendances dangereuses. Lorsqu'elle vient nous dire que l'univers et que notre monde, comme partie de cet univers, ne sont pas l'œuvre d'un Etre suprême, mais le produit du hasard, ou d'un accident, résultat de conditions pré-existantes, dans le monde physique, et qu'au lieu d'avoir été créé à l'image de Dieu, par Dieu lui-même, l'homme a trouvé son origine dans une forme inférieure de la vie animale, pour atteindre graduellement, par les différentes phases de l'évolution, l'état supérieur qu'il semble posséder aujourd'hui, c'est dépasser toutes les bornes Voilà ce qu'enseigne le "High School Geography."

Le Necessaire, d'abord

Notre Conseil de Ville a été pressé plusieurs fois déjà de procurer un parc public à la population de Saint-Boniface. Des offres nombreuses ont été faites; des pourparlers s'en sont suivi. Bref la question est sur le tapis. On a même demandé aux avocats de la ville de rédiger un règlement pour l'acquisition d'un site.

Nous croyons comprendre que le Conseil, en faisant ainsi préparer ce règlement, n'a pas voulu s'engager absolument à le faire ratifier mais a plutôt voulu donner aux contribuables l'occasion de le discuter. Car si ce règlement est adopté en conseil, il devra ensuite être soumis à la ratification populaire.

Nous serions loin de nous opposer à l'installation d'un parc public à Saint-Boniface, mais la chose est-elle bien nécessaire, ou même possible, dans le moment? Ou, plutôt n'avons-nous pas à créer ou à perfectionner d'autres choses plus nécessaires encore?

Nos rues défoncées, notre département du feu encore à l'ébauche, le parachèvement de nos canaux et de notre aqueduc, la construction d'un pont libre nous reliant à Winnipeg, tout cela ne réclame-t-il pas un placement énorme de débentures sur le marché?

Notre crédit est bon, mais si nous l'employons à nous procurer l'agréable avant l'indispensable, il est possible que les comptoirs deviennent moins accommodants avec nous.

Plus les choses vont, plus le budget municipal va grossissant, plus l'évaluation monte, plus les taxes augmentent. Nous avons peine à supporter des charges qui nous sont imposées pour des améliorations que tous reconnaissent comme nécessaires; n'y aurait-il pas légère contradiction entre nos paroles et nos actes si si nous nous engagions à mettre $100,000 environ dans une affaire de parc public.

Si l'on veut absolument un parc dans les limites de la ville, nous suggérons les anciens terrains de l'Exposition. C'est déjà clos, c'est vaste, c'est garni de grands arbres, les anciens travaux d'autrefois serviraient encore dans une bonne mesure. Et ce terrain ne coûterait rien, puisque la ville l'a acquis il y a vingt ans pour une considération nominale. Ce serait une affaire facile que de s'arranger avec la Compagnie Electrique pour y avoir le service du tramway.

Encore une fois, nous croyons que le Conseil, en discutant la question autour de la table ronde a surtout voulu consulter les contribuables.

Nous profitons de cette invitation et nous nous prononçons contre la mesure comme inopportune telle qu'elle se présente. Ce n'est pas le temps d'acheter des parcs publics, lorsque tout est à la spéculation. Le progrès, c'est bon, mais la prudence, aussi, est bonne.

Il va sans dire que nous publierons volontiers toute expression d'opinion pour ou contre le projet.

M. J. HILL

Une dépêche de St-Paul dit que M. J. J. Hill nourrit un autre projet d'une énorme importance pour le Canada, celui de creuser un canal entre le lac Winnipeg et le lac Supérieur.

Ses plans seraient à peu près complets, et il promet que son canal sera terminé avant celui de Panama.

L'Affaire Dreyfus

La Cour de Cassation de France a renversé le verdict du conseil de guerre de Rennes comme elle avait précédemment renversé le verdict du conseil de guerre de Paris, par lesquels l'ex-capitaine d'état-major Alfred Dreyfus était déclaré coupable de trahison.

En vertu de nouveaux pouvoirs qui lui ont été accordés exprès, la Cour de Cassation a aussi acquitté Dreyfus, sans nouveau procès.

Malheureusement, cet acquittement ne metira pas fin à l'affaire Dreyfus et ne convaincra pas plus de son innocence ceux qui l'ont cru coupable après deux condamnations par ses pairs, que ces condamnations n'ont convaincu de sa culpabilité ceux qui l'ont toujours cru innocent.

Cette affaire restera donc une énigme dont l'histoire sera probablement impuissante à trouver la solution, tellement elle a été embrouillée et tellement la politique s'y est mêlée.

Il y a eu un faux document versé au dossier "après" le premier procès. L'officier même qui a découvert le faux du colonel Henry affirme aujourd'hui que le gouvernement se sert de faux documents pour obtenir l'acquittement de Dreyfus.

Et ce qui rend encore plus difficile de croire à l'innocence de Dreyfus, c'est que, pour admettre cette innocence, il faudrait croire que les généraux Mercier, Zurlinden, de Gallifet, Chamoin, etc., MM. Méline, Rouvier, Ribot, Cavignac, sont de la canaille; tandis que la justice et le patriotisme s'incarnent dans le général André, et MM. Clémenceau, Pelletier, Combes, Jaurès, Zola et consorts.

Peut-on faire plus alors, que de donner à Dreyfus le bénéfice du doute?

Notes Politiques

M. Geo. Walton a été nommé candidat libéral dans Emerson pour les prochaines élections provinciales. Il fera la lutte à l'Hon. M. McFadden.

***

Londres,— Winston Churchill est à mettre ordre à ses affaires de façon à pouvoir passer l'automne à visiter le Canada. Il s'embarquera dans la dernière semaine de juillet. On espère que Lord Elgin, le secrétaire des Colonies, visitera aussi le pays. Car quoique né à Montréal, au château de Monkland, ancienne résidence des gouverneurs du Canada, il ne connaît rien du Canada moderne. Mais il n'est pas probable cependant qu'il puisse demeurer quelque temps dans le Dominion. Winston Churchill préférerait se trouver seul à occuper l'opinion publique.

***

M. Joseph Chamberlain vient de célébrer le 71ème anniversaire de sa naissance, et la ville de Birmingham, qui l'élit depuis trente ans, qui est si fière de lui, lui a fait une démonstration très flatteuse à cette occasion.

Et pour montrer que ses soixante et onze ans n'ont affaibli ni sa volonté, ni ses facultés, M. Chamberlain s'est remis à la propagande active de son projet de préférence de tarif, avec une vigueur digne des anciens jours.

Loin de désespérer de la réussite, il croit voir l'opinion publique tourner peu à peu vers ses idées et s'imagine que le succès définitif n'est que retardé.

***

La session fédérale s'est terminée jeudi Son dernier acte a été de passer le bill d'observance du dimanche. C'est un salmigondis extraordinaire; il ne satisfait ni les catholiques ni les protestants.

Le Parlement se réunira en novembre; désormais les sessions commenceront en automne.

***

L'*Ouest-Canada* n'a pas paru depuis plusieurs semaines. Ce n'était vraiment pas la peine d'avoir tant d'arrogance pour avoir tant de plomb dans l'aile.

CAMILLE SAINT-SAENS

On annonce que Camille Saint Saëns, le compositeur à la renommée universelle, chef d'orchestre et pianiste, visitera l'Amérique l'hiver prochain.

Voilà 25 ans que les impressarii américains faisaient sans succès les offres les plus magnifiques à M. Saint-Saëns pour qu'il vienne en Amérique. Enfin l'artiste s'est décidé. Mais l'artiste français n'a accordé que 20 représentations, de sorte que seules les principales villes d'Amérique auront la bonne fortune d'entendre le célèbre compositeur et le plus grand musicien que la France ait jamais produit.

Les opéras et autres compositions musicales du maître sont connus dans tous les pays civilisés; mais entendre Camille Saint Saëns comme pianiste est une primeur sensationnelle en Amérique. Un grand nombre des pianistes des plus renommés de la génération actuelle se sont perfectionnés à son école et tous le proclament le maître du clavier.

Tous les chefs d'orchestre symphoniques de ce pays inviteront Saint-Saëns à conduire ses propres œuvres, et dans plusieurs villes il interprêtera ses morceaux de piano-forte avec orchestre.

La venue de ce maître sera le grand événement musical de ces derniers cinq ans sur le continent et donnera une vive impulsion à l'art musical en Amérique.

MARIAGE

Jeudi, le 12 du courant, M. Louis Acier, instituteur, conduisait à l'autel, mademoiselle Mademoiselle Marie Tupin, de St. Boniface.

La cérémonie a eu lieu à la cathédrale, Mgr Dugas officiant.

Nous présentons nos souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

A LaBroquerie, le 10 juillet, M. Henri Clément, fils de M. Zotique Clément, de Saint-Jean Baptiste, conduisait à l'autel Melle Victoria Paradis, fille de M. Louis Paradis, de cette paroisse. L'heureux couple est parti le même jour pour Saint Jean Baptiste.

MENUS PROPOS

LA BONNE PIECE A CONVICTION

Un homme était poursuivi, sous l'inculpation, mal fondée, du reste, d'empoisonnement au moyen de vin falsifié. L'erreur fut reconnue en séance: néanmoins les débats furent poussés réglementairement jusqu'au bout.

Parmi les pièces à conviction figurait un tonneau de vin.

Le jury, s'étant retiré pour délibérer, demanda à examiner le vin en question. On lui en apporta un échantillon.

La suspension d'audience durait depuis longtemps déjà et le public commençait à s'impatienter, quand une porte s'ouvrit, et le président du jury apparut.

L'huissier s'avança au-devant de lui, et lui demanda ce qu'il désirait.

—Le jury demande encore un peu de pièce à conviction, fit le brave homme en brandissant deux bouteilles vides.

Administrators' Sale of valuable city property

The National Trust Company, Limited, Administrators of the Estate of Joseph Letendre, late of the Town of St. Boniface, Laborer, will offer for Sale by public auction at the auction rooms of M. Conway, auctioneer, 267 Main St., Winnipeg, on the twentieth day of July A. D. 1906, the following valuable city property.

Being in the Town of St. Boniface and in Manitoba and being lots Ten Hundred and fifty-one and Ten Hundred and sixty-nine, according to a plan of sub-division of part of the Roman Catholic Mission property registered in the Winnipeg Land Titles Office as number 76.

This property will be sold subject to reserved bid by the Vendors.

Terms: Ten per cent of amount of purchase at time of sale; balance of one quarter of purchase money in 30 days; one quarter six months; balance in one and two years. Interest at six per cent.

Further particulars may be had from the Vendors or from Messrs Bernier & Bernier solicitors, 512 McIntyre Block, Winnipeg, Man.

Dated this twentieth day of June A. D 1906.

The NATIONAL TRUST CO. Ltd.
Per Bernier & Bernier, Solicitors.

Ville de Saint-Boniface

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS

AVIS est donné que le Conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire comme améliorations locales les ouvrages ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une pétition tel que ci après mentionné, savoir:

Trottoir en madrier de pin, 5 pieds 4 pouces de largeur, Rue Horace, côté Sud, entre les rues St. Joseph et St. Jean-Baptiste. Coût approximatif $652.36.

Trottoir en madrier de pin, 5 pieds 4 pouces de largeur, rue Gagnier, côté sud, sur toute sa longueur. Coût approximatif $288.20

Trottoir en madrier de pin, 5 pieds 4 pouces de largeur, Rue du Collège, côté Ouest, de la rue Kitson à la ligne du lot de Paroisse No. 82. Coût approximatif, $674.74

Trottoir en madrier de pin, 6 pieds de largeur rue Marion, côté sud, entre le chemin Ste Marie et le Pont Norwood. Coût approximatif $330.00.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale jusqu'à un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux qui seront faits et cotisera et prélevera annuellement des taxes de front (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la partie des rues sur laquelle seront faits les dits trottoirs jusqu'à un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à 4 pour cent par an sur la dette créée et à 3 pour cent par an sur les placements du fonds d'amortissement.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, dans chaque cas respectif représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits ouvrages et à prélever des taxes spéciales comme dit ci-dessus.

St.-Boniface, 16 juillet 1906.

(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Sec.-Trésorier.

The Liquor License Act.

The following application for an Hotel license has been received and will be considered by the Board of License Commissioners for license District No. 4, on Tuesday the 21st day of August 1906, at Winnipeg in the Office of The Chief License Inspector Corner of Broadway & Kennedy St's at the hour of eight (8) P.M.

By Henry Bilodeau for the C. N. R. Hotel at St Anne, Man.

D. G McKAY,
Chief License Inspector.

Dated at St. Boniface this 18th day of July 1906.

VENTE A L'ENCHERE

Mis à l'Enclos public de la Ville de St. Boniface le 25 juin 1906 un cheval rouge, une barre blanche dans le front, le pied gauche de derrière blanc, étampé ⌐¬ sur l'Epaule gauche. Aussi un cheval rouge une barre blanche dans le front, les quatre pieds blanc le pied droit de devant difforme, étampé U sur la hanche gauche et < sur la hanche et l'épaule droite, si non réclamé seront vendus a l'enchère à l'Enclos public en arrière de l'Hotel de Ville le 26 juillet 1906 à 2 hrs P. M.

LIG. GAGNE,
Gardien d'Enclos.
Ville de St. Boniface, 17 juillet 1906.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—La Commission des Assurances visitera bientôt Winnipeg.

—Les dernières pluies ont fortement endommagé la récolte des patates.

—Trois ou quatre jeunes hommes trouveront de l'emploi chez MM. Dallaire, Charette et D'Aoust. Rue des Meurons.

—M. Maxime Rocan, jr., est à se construire une belle maison sur la rue S. Jean-Baptiste.

—La construction va bien à Edmonton: du 1er janvier on a bâti pour près de $1,000,000.

—Il y a eu un an hier que la maison Eaton s'est établie dans l'Ouest. Elle fait des affaires d'or.

—Une jolie résidence à louer, s'adresser à Joseph Taylor, No. 70, rue LaVérandrye, St. Boniface.

—M. J. J Hill a été invité à ouvrir l'exposition annuelle de Brandon. Il est douteux, cependant, qu'il accepte.

—Samedi le 14 juillet nos concitoyens français ont donné un grand banquet à l'hotel St-Georges; ce fut un succès.

—Mde Girard, de Montréal, veuve de feu l'hon. Sénateur Girard, est en visite à Winnipeg, chez son frère M. William Lamothe.

—Madame Jos. Holland est partie samedi dernier avec ses enfants pour Warroad après une promenade d'un mois en notre ville.

—Soixante chars de machineries pour la construction du chemin de fer du Grand Tronc Pacifique sont arrivés vendredi à Fort William.

—Melle A. Mathieu, professeur de piano diplômée du Dominion College of Music, de Montréal; studio: 224 Emonton St., Winnipeg.

—Maisons à louer, à la Rivière la Seine; s'adresser à Noël Bernier, 512 McIntyre Block, Winnipeg, ou à résidence, à Saint Boniface.

—Le plus bel édifice qui se construira cette année à Dawson City, Yukon, sera l'hôpital catholique de Ste-Marie. Valeur approximative: $40,000.

—M. T. D. Deegan, le marchand irlandais bien connu de Winnipeg, qui était sérieusement indisposé il y a quelques jours, se porte maintenant mieux.

—M. B. R. Rolph, le seul encanteur parlant le français à Winnipeg et aux environs sera toujours prêt à acheter argent comptant tout ce que vous auriez à vendre en fait d'ameublements: adressez-vous: 208, Rue Rupert, Winnipeg.

—Anna Andrezuk, de Saint-Norbert, a été arrêté samedi pour avoir asséné un coup de marteau sur la tête d'une voisine Iawdocha Wolezuk. La blessé a été transportée à l'Hôpital de St-Boniface; elle se porte assez bien maintenant mais elle a failli succomber sous ce coup de marteau.

—On demande des soumissions d'ici au 20 juillet pour 60 tonnes de foin pressé, de première qualité, devant être fait sur la ligne du C. N. R. à l'Est de Winnipeg entre Winnipeg et Marchand et pour être livré à une station quelconque entre Winnipeg et Marchand d'ici au 1er Décembre. L'acheteur pourra fournir une presse si le soumissionnaire le désire. Adressez: Boite de Poste No 147, Saint-Boniface.

—Un grand cirque a visité Winnipeg, la semaine dernière: La parade traditionnelle dans les rues a été fort belle; la ménagerie est l'une des plus complètes que nous ayons jamais vues. Les représentations sous les tentes ont été bonnes *Les Ringling Brothers*, pourtant, ne laisseront pas bonne mémoire à Winnipeg. On ne leur a imposé qu'une très légère licence à payer; puis ils ont fait des dommages considérables au pavage avec leurs lourds camions.

—La ville de Winnipeg étudie en ce moment en comité un projet de taxes d'affaire sur le modèle de celle de Montréal. Les maisons d'affaires seront cotisées d'après le loyer qu'elles paient et la taxe sera de 8 1-3 p. c. sur le montant annuel du loyer.

Toute compagnie de gaz sera taxée sur une évaluation de $300,000; toute compagnie électrique sur une évaluation de $500,000; les tramways sur une évaluation de $700,000; les compagnies de téléphone, sur $200,000 et les compagnies de télégraphe, sur $400,000.

—Avis a été donné à la dernière séance du conseil d'une motion permettant la circulation des bicycles sur les trottoirs. Nous croyons qu'il n'y a pas de grave inconvénient à ce que les bicyclistes passent sur nos trottoirs pourvu qu'on garde une allure modérée et qu'on descende à la rencontre des dames et des jeunes enfants. Le malheur, ici comme ailleurs, c'est que cinq ou six imprudents ont fait porter à tous les bicyclistes les conséquences de leur manque de mesure.

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la treizième séance régulière du vingt quatrième Conseil de la Ville de Saint-Boniface tenue lundi le 9 de juillet 1906. Etaient présents: Son Honneur le Maire Gauvin au fauteuil, et Messieurs les Conseillers Pelletier, Berry, Metcalfe, Collin, Cusson et Jean.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et confirmé, après quoi lecture est faite des différentes communications.

Proposé par le conseiller Berry secondé par le cons. Metcalfe que la Winnipeg Electric Railway soit prié de faire circuler ses chars le dimanche dans la ville de St. Boniface et aussi d'ajouter une voiture additionnelle (trailer) attachée aux chars pendant les heures où il y a le plus d'encombrement. Agréé.

Proposé par le cons. Berry secondé par le cons. Metcalfe que l'application de Monsieur F. Cottenier pour licence de connections d'égoûts soit accordée aux conditions ordinaires

Proposé par le cons. Metcalfe, secondé par le cons. Berry que les propriétaires des terrains nécessaires pour le prolongement de la rue St. Joseph qui ont accepté les offres de la ville soient payés de leur prix de vente sur production d'un transfer à la ville. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier, secondé par le cons. Jean que Messieurs Waller & Mackenzie soint autorisés à remplir leur contrat pour le trottoir granolithique de la rue Eugénie au prix fixé dans leur soumission tout en employant du sable au lieu du granit moulu, à la satisfaction de l'Ingénieur. Agréé.

Proposé le cons. Berry secondé par le cons. Metcalfe que le Maire soit prié de proclamer le 15 août prochain comme jour de congé civique à l'occasion de la pose de la pierre angulaire de la nouvelle cathédrale, et que cette proclamation soit publié dans les journaux. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson secondé par le cons. Collin qu'il soit répondu à Messieurs Despatis & Cie. qu'il n'y a pas lieu d'accorder sa demande de l'eau à la nouvelle école vu que la ville va faire poser sans délai les tuyaux de l'aqueduc sur la rue St. Jean Baptiste; et à M. Louis Klinck que la ville pourra poser des tuyaux d'aqueduc sur Oak Avenue aussitôt que ces tuyaux seront livrés. Agréé.

Le cons. Cusson présente le sixième rapport du comité d'eau et éclairage en ces termes:

Votre comité a l'honneur de recommander:

1o Que des conduites d'eau soient posées sans délai sur les rues Ritchot et St. Jean Baptiste entre les avenues Cathédrale et Hamel, et aussi sur l'avenue Hamel pour faire circuit.

2o Qu'un hydromètre soit posé à l'hôtel de ville et qu'un compte régulier soit tenu de l'eau dépensée dans cette bâtisse. Ce rapport est adopté.

Proposé par le cons. Cusson secondé par le cons. Collin que bref de sommation dans la cause de l'Ontario Wind Engine Pump Co. contre la Ville soit remis aux avocats de la ville avec instruction de défendre l'action.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. Collin que l'Ingénieur soit prié de faire rapport dans l'affaire Couture pour vendredi de cette semaine. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier, secondé par le cons. Jean que la séance s'ajourne à lundi.

L' "AMI DU COLON"

Nous recevons une demande d'échange avec un nouveau journal, l'*Ami du Colon*, du Nominingue, province de Québec.

"*L'Ami du Colon*", son titre le dit, s'occupera surtout des intérêts des cultivateurs de cette belle région de la province de Québec. Les lecteurs du nouveau journal sont des privilégiés car M. Amédée Denault, le rédacteur de l'*Ami du Colon*, est un journaliste de mérite et un patriote convaincu.

Nos meilleurs souhaits de prospérité au confrère.

NOTICE

Rural Municipality of Ritchot

SALE OF LANDS FOR ARREARS OF TAXES.

By virtue of a warrant issued by the Reeve of the Rural Municipality of Ritchot issued under his hand and the Corporate Seal of the said Municipality, and bearing date the fourth day of July A.D. 1906, to me directed, commanding me to levy upon the several parcels of land in the said Municipality, mentioned and set forth in the list of lands hereto annexed for arrears of taxes respectively due thereon, together with costs. I do hereby give Notice that, unless the said arrears of taxes and costs are sooner paid, I will, at the hour of two o'clock in the afternoon of Wednesday the twenty-second day of August, A. D. 1906 at the Municipal Office in the village of St. Norbert in the Province of Manitoba, proceed to sell by public auction the said lands for Arrears of taxes and costs.

DESCRIPTION OF LAND	Acres	Arrears of Taxes	Costs	Total	Patented or Unpatented
S ½ West of Main Road Lot 56[illegible] Ste Agathe.	74 96	24 07	50	24 57	Patented
Outer 2 miles Lot 62 St Norbert	99 47	35 93	50	36 43	do
Sly 6 chs Inner & Outer 2 miles Lot 75 St Norbert	191	65 54	50	66 04	do
Pt Sly 4 chs between M. Road & R. River Lot 76 St. Norbert	3	20 70	50	21 20	do
Pt Outer 2 chs in width Running west, 20 chs from LaSalle River, Lot 76 St. Norbert	4	7 21	50	7 71	do
Outer 2 miles Lot 139 St. Norbert	35 83	16 21	50	16 71	do
Inner 2 miles Lot 155 St Norbert, excepting Pt of Sly 1 ch lying between M. Road and R. River	72 30	28 35	50	28 85	do
Pt of Sly 1 ch Lot 155 St. Norbert lying between M. Road & R. River	2 35	12 52	50	13 02	do
Inner & Outer 2 m. Lot 200 St. Norbert	175 75	65 84	50	66 84	do
Pt Inner 2 miles Lot 205 St. Norbert, River Point Bounded to the North East and West by the Red River and to the South by the Sly 12th chs of said lot 205	116 03	43 67	50	44 17	do
Outer 2 miles Lot 191 St. Norbert	83 17	29 78	50	30 28	do
Outer 2 miles Lot 192 St. Norbert	78 91	28 28	50	28 78	do
Easterly Part Lot 219 St. Norbert	72 50	29 98	50	30 48	do
Westerly Part Lot 219 St. Norbert	25	18 09	50	18 59	do
Northerly 5 chs Lot 235 St. Norbert	82 75	27 38	50	27 88	do
Southerly 2 chs. Lot 242 St. Norbert	36 90	18 60	50	19 10	do
Southerly 2 chs Lot 245 St. Norbert	30	14 00	50	14 50	do
Lot 253 St. Norbert	139	90 64	50	91 14	do
Lot 590 St. Agathe	175 14	50 63	50	51 13	do
Southerly 2, 36½ chs Lot 570 Ste Agathe	46	[illegible]	50	12 62	do
NW¼ and N½, SW¼ 13 8 3 E	240	[illegible] 64	50	90 14	do
NW¼ and N½, SW¼ 36 8 3 E	240	80 58	50	81 08	do
SE¼ 12 and N½, NE¼ 1 7 3 E	234	85 42	50	85 92	do
NE¼ 26 7 3 E	160	50 08	50	50 58	do

Dated at St. Norbert, this 13th day of July A.D. 1906.

G. T. LANDRY,

Secretary-Treasurer.

FEUILLETON DU MANITOBA.

Souvenir de ma Carrière Médicale

NO 2

I

—Mon nom, hélas ! je n'en ai plus, répliqua-t-il. Mon nom est mort, comme tout ce qui m'appartenait autrefois. Les gens d'ici me nomment le vieux Jones (une désignation qui me vient des enfants de mon quartier de balayage,) je suis balayeur des rues; vous pouvez me donner ce nom, si vous voulez ; il en vaut un autre. Adieu, monsieur le docteur.

—Au revoir !" lui répliquai-je.

Et il s'en alla, mais pour revenir bientôt, comme je l'y avais engagé.

En peu de jours, Jones et moi, nous devînmes les meilleurs amis du monde. Au bout de quelques temps, il vint chez moi presque chaque soir, passer une heure ou deux ; et je m'habituai à regarder sa visite comme le meilleur moment de la journée. Au commencement, il employait son temps à lire ; lorsque nous eûmes fait plus ample connaissance, j'eus l'occasion d'admirer en même temps l'étendue de son esprit naturel et la variété de sa culture intellectuelle. Jamais cependant, il ne se départit de la réserve dont il s'était armé au commencement : et quoi que je fisse pour obtenir une confidence circonstanciée, il détournait obstinément la conversation.

Quand j'insistai sur ce sujet : "Un jour, je vous dirai mon véritable nom et vous raconterai mon histoire, répliquait-il ; attendez, ayez un peu de patience."

J'attendais donc.

Entre temps, ce qui m'étonnait était le renouvellement et la fréquence des évanouissements analogues à celui qui avait amené notre connaissance. Malgré mes sérieuses études médicales, ces accidents étaient pour moi complètement inexplicables, car ils différaient de tout ce que j'avais été à même d'observer jusqu'alors.

Ils offraient ordinairement le caractère d'une frayeur profonde, d'une angoisse mortelle, d'autant plus douloureuses à voir qu'elles étaient, au moins en apparence, dénuées de toute raison d'être. Le malheureux, saisi tout à coup par la crise, s'arrêtait parfois brusquement, au milieu d'une conversation ; les mots expiraient sur ses lèvres ; ses yeux sortaient presque de leur orbite ; pendant quelques minutes, il fixait, immobile, ses regards vers un certain point, puis tombait comme inanimé sur le sol. Quelquefois quand il revenait à lui, il embrassait mes genoux et me conjurait de le sauver, de le protéger; mais lorsque sa pleine connaissance lui étaient rendue, il me regardait avec crainte, et m'expliquait qu'en de tels moments, il ne savait ce qu'il disait.

Je pris, sans lui en rien dire, quelques informations dans la maison où il demeurait, et j'appris qu'on l'entendait souvent parler seul, gémir et soupirer ; or, comme il ne recevait jamais aucune visite, et qu'on ne lui connaissait aucune relation, on en concluait que ses angoisses devaient être un effet de son imagination. Enfin je me perdais en conjectures sur ce bizarre personnage.

Un matin, au moment où je me levais, on vint me prévenir que Jones me faisait instamment prier d'aller le voir immédiatement. Je me rendis en toute hâte à son appel, car je craignais que le malheureux ne fût saisi d'un accès beaucoup plus grave qu'à l'ordinaire.

Je le trouvai complètement habillé sur son pauvre grabat ; il paraissait malade et anéanti, mais tout à fait tranquille et résigné. Il se leva lorsque j'entrai, alla à une table branlante sur laquelle se trouvaient, en désordre, de l'encre, des plumes, des feuilles blanches, et un rouleau de papier, qu'il prit et me tendit :

"J'ai passé, me dit-il, trois nuits à écrire ce qui est dans ce rouleau, prenez-le ; et ce soir à l'heure où je suis ordinairement près de vous, lisez-le et tâchez d'être pour moi aussi bon, aussi indulgent qu'il vous sera possible. Je ne peux plus supporter la vie et je suis décidé à y mettre un terme.

—Grand Dieu ! Que dites-vous ? m'écriai-je en le retenant comme il marchait vers la porte. Que voulez-vous faire ?

Il sourit étrangement.

—Attendez et vous le verrez. Je ne veux, sachez-le bien, ni me faire sauter la cervelle, ni aller me noyer, mais tout simplement me livrer aux mains de la justice."

Il ouvrit la porte, appela l'hôtesse, et la pria d'aller, sans délai, chercher un constable.

Pendant le court espace de temps qui s'écoula jusqu'à l'arrivée de cet agent, le vieillard ne prononça pas un mot, malgré mon insistance pour qu'il m'expliquât la détermination qu'il venait de prendre.

Quand le constable entra : "Ecoutez, je vous prie, lui dit-il, d'une voix lente et parfaitement calme ; et me montrant : "Voici M. le docteur M... dont, sans doute, vous connaissez le nom. Je vais lui adresser quelques questions. Lorsqu'il y aura répondu, vous pourrez faire votre devoir."

Et alors s'adressant à moi :

"Monsieur le docteur, reprit-il, vous me connaissez depuis quelques mois, pendant ce temps m'avez-vous quelquefois vu en état d'ivresse ?

—Non, jamais, répondis-je.

—Ma manière d'agir n'était-elle pas parfaitement raisonnable, sauf quelques particularités ?

—Oui... toutefois...

—Cela suffit, dit-il, en m'interrompant. Je désirais seulement constater que (autant que vous pouvez le savoir) je suis en pleine possession de mon intelligence et connais la portée de mes paroles. Monsieur le constable, je m'accuse d'un crime qui a été connu de personne, que j'ai commis il y a plus de trente ans et pour le châtiment duquel je demande à être jugé."

Sur quoi, il s'approcha du représentant de la justice et lui chuchota quelques mots à l'oreille. Le constable donna les marques du plus grand étonnement. "Je vais vous suivre immédiatement, continua Jones d'une voix ferme, en se disposant à sortir avec l'agent."

"Non ! m'écriai-je, en me précipitant entre eux, ne le croyez pas. Cet homme est fou... je puis vous donner des preuves qu'il n'est pas dans son bon sens."

—Et moi, répondit Jones tranquillement, "je puis donner des preuves de ma faute." Allons, monsieur, allons !...

Ils sortirent.

II

Le même soir, je déroulai le manuscrit, à l'heure où le vieux Jones avait coutume de frapper doucement à ma porte, pour entrer ensuite d'un pas discret. On croira sans peine qu'en dépliant ce papier, ma main tremblait et que les mots dansaient devant mes yeux lorsque je pensais que celui qui les avait tracés s'était constitué prisonnier, en s'accusant d'un crime sans doute abominable.

Je lus ce qui suit.

"Cher docteur, permettez-moi même de dire cher ami, car vous avez été pour moi le plus indulgent, le meilleur des amis—vous avez désiré connaître mon histoire. Je vais donc vous la conter le plus brièvement, mais le plus sincèrement possible ; je vous en prie, avant de me juger, attendez de tout savoir; car si ma faute a été grande, j'en ai été terriblement puni. Sans doute je ne dois quitter la prison où l'on va me mettre que pour aller à l'échafaud ; et alors, me semble-t-il, je serai plus heureux et plus libre que je ne l'ai été pendant les trente dernières années de mon existence.

"Mon nom est Walter Dikson. Je fus orphelin de bonne heure et n'avais, à une seule exception près, aucun proche parent. Cette exception était mon petit cousin, Godfrey Burton, qui était aussi orphelin, mais qui, au contraire de moi, était l'héritier d'une immense fortune. Nous jouions ensemble quand nous étions enfants ; puis nous fréquentâmes la même école et passâmes nos examens dans le même collège. Il était un peu plus jeune que moi et s'était, depuis l'enfance, vivement attaché à moi, comme je m'étais attaché à lui. Mais, dès le principe, il avait affecté envers moi une formelle supériorité. Il était hardi et résolu, et, comme il le disait, ne craignait ni Dieu, ni diable. Doué d'une parfaite beauté corporelle, dont il avait d'ailleurs le sentiment et l'orgueil, il aimait à dominer. Avec d'autres que moi il cherchait plutôt à inspirer la crainte que l'affection, Il était capricieux, changeant; et terribles étaient les éclats de ses passions.

"A cela se joignait un égoïsme incroyable; dès qu'il s'était proposé un but, aucune force étrangère ne pouvait le faire reculer. Maintes fois, cependant, il avait avec moi des accès d'épanchement, et me révélait en toute sincérité les étranges façons de voir qui étaient les siennes, et que parfois je m'avisai de combattre.

"Mon cher ami, me disait-il, par exemple, sur un ton railleur, tu es un excellent garçon, mais, sur certaines choses, tu as des idées de vieille femme. Je ne comprends pas bien ce que tu nommes conscience ; et, quand aux "bons motifs" dont tu parles si souvent, je suis décidé à m'y conformer, à condition toutefois qu'ils me conviennent, autrement, ne me demande rien. Je crois à l'instinct et je suis la nature partout où elle veut me mener, de même que si j'ai soif, je bois sans penser aux suites, de même s'il y a lieu, je me fâche et dis des injures; si quelqu'un m'a offensé, je ne me fais aucun scrupule de me venger. Maintenant tu peux comprendre pourquoi tes sermons ne font pas beaucoup d'effet sur moi."

(A suivre)